

Procès-verbal

Bureau Directeur par consultation électronique du 7 janvier 2016

Ont répondu favorablement à la consultation : BETTENFELD Jacques, DELPLANQUE Joël, FEUILLAN Jean-Pierre, JOURDAN Alain, KOUBI Alain, MOCKA-RENIER Jocelyne, MYARO Nodjialem, SCARSI Claude, VILLEPREUX Brigitte.

Faisant suite aux décisions prises lors de sa réunion du 16 novembre 2015, le bureau directeur a pris connaissance de la liquidation judiciaire prononcée, le 25 novembre 2015, par le tribunal de commerce de Bordeaux à l'encontre de la SAS Union Bègles Bordeaux Mios Biganos handball.

Par courrier du 28 décembre 2015, le mandataire judiciaire a donné une suite favorable à la demande du CA Bèglais, soutenu par la ligue d'Aquitaine et le comité de Gironde, visant à obtenir le transfert du niveau de jeu Nationale 1 féminine.

Par suite, le bureau directeur fédéral valide définitivement la reprise du niveau « *championnat de France N1F, poule 3* » par le CAB au titre de la saison 2015-16 et dans les conditions suivantes fixées avec la COC fédérale :

- les joueuses précédemment licenciées à l'UBBMB et mutant au CAB ne sont pas autorisées à évoluer en N3F au sein du CAB au cours de la saison 2015-16,
- les joueuses du CAB peuvent évoluer en N1F en 2015-16,
- l'équipe de N3F du CAB n'est pas considérée comme « équipe réserve » de l'équipe de N1F, dans un souci d'équité sportive en N3F,
- en fin de saison 2015-16 :
 - o en cas de relégation en N2F de l'équipe de N1F du CAB, alors l'équipe de N3F sera automatiquement reléguée en championnat Prénational pour 2016-17,
 - o dans l'hypothèse d'un maintien du CAB en N1F voire d'une accession en D2F, alors l'équipe de N3 devient l'équipe réserve pour 2016-17, dans les conditions de droit commun.

Fait à Gentilly, le 8 janvier 2016.



Joël DELPLANQUE
Président



Alain JOURDAN
Secrétaire général